

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de Puy-du-Lac Sud
De : "Marc FARDET" <marc.fardet@gmail.com>
Date : 10/10/2020 18:59
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A Monsieur le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique concernant le **projet de parc éolien à Puy-du-Lac Sud**

Suite à mon message du 6 octobre dernier, je tiens à vous dire que je soutiens le point de vue de l'association Bien vivre à Puy-du-Lac qui insiste sur l'importance du patrimoine, et celui de la DREAL qui parle d'une « forte sensibilité paysagère. » :

+ Il y a 112 monuments historiques inscrits ou classés dans les 20 kms autour de la ZIP. Dont l'Abbaye royale de St-Jean-d'Angély classée au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Compostelle. Du haut des tours qui se visitent les éoliennes de Puy-du-Lac sont visibles.

+ Dans la zone rapprochée (à moins de 1,5 km) il faut dénombrer 3 sites non inscrits et non classés mais qui constituent notre précieux patrimoine : l'église de Puy-du-Lac (XIIe), chapiteaux romans, clocher sculpté, cloche du XVIIe, l'église de St-Coutant (fondée au XIe), le château de la Grève (XVe) à Puy-du-Lac, et d'anciennes Seigneuries (Le Logis du Fresne à Puy-du-Lac (XIVe) ou le logis du Péré à St-Coutant-le-Grand (XIV). »

De plus, par courrier du 30 mai 2016, la DREAL de Poitiers observait : « La commune concernée présente une forte sensibilité paysagère, notamment du fait (...) de sa proximité avec la vallée de la Boutonne qui requiert une vigilance toute particulière pour éviter les interactions visuelles dévalorisantes (...). Le Schéma régional éolien rappelle l'importance de la prise en compte des vallées et attribue à ces dernières des zonages de fortes contraintes vis-à-vis de l'éolien. »

Pour toutes ces raisons, j'émet un **avis défavorable à ce projet de Puy-du-Lac Sud**

Marc FARDET, délégué de Sites et monuments/SPPEF pour la Charente-Maritime



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] 2 parcs éoliens Puy-du-Lac Nord et Sud

De : <le-pinier@orange.fr>

Date : 11/10/2020 15:05

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de M Jean-Pierre BORDRON, commissaire enquêteur.

Veuillez prendre en considération mes observations ci-jointe concernant les 2 parcs éoliens de Puy-du-Lac.

En vous remerciant.

Jean-Soulangé RENARD (17250)

Votre message est prêt à être envoyé avec les fichiers ou liens joints suivants :

ÉOLIENNES JS TEXTE_v2

Remarque : pour se protéger des virus informatiques, les programmes de messagerie électronique peuvent interdire la réception de certains types de fichiers en pièce jointe. Vérifiez les paramètres de sécurité de votre messagerie électronique pour savoir comment sont gérées les pièces jointes.

— Pièces jointes : —

ÉOLIENNES JS TEXTE_v2.pdf

30 octets

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Monsieur le Préfet,

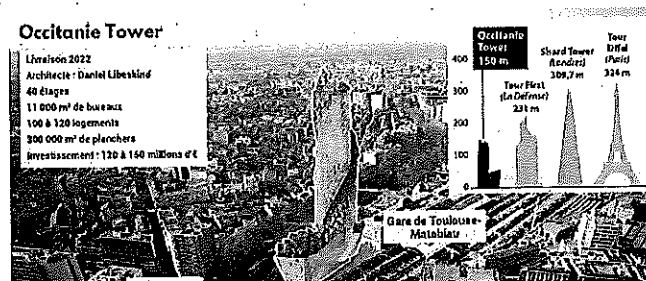
Par la présente, j'apporte mon soutien CONTRE les deux projets de parcs éoliens Nord et Sud sur la commune de PUY DU LAC, et vous demande d'émettre un avis défavorable.

1/ impact sonore : Une éolienne produit un bruit de 55 dBa au pied de sa tour. La réglementation française ne se base pas sur le bruit intrinsèque mais sur la notion d'émergence sonore, c'est-à-dire la différence entre le niveau sonore ambiant et celui ajouté par les éoliennes: Il s'agit de rester en deçà de +5 dBa le jour et +3 dBa la nuit et ce quelle que soit la vitesse du vent. Les graphiques présentés dans les deux dossiers montrent de nombreux dépassements et mettent donc en évidence l'inacceptabilité de ses projets.

Le 28 novembre 2009, *Le Monde* consacre un dossier de huit pages aux "maudits du vent", ceux qui vivent à proximité d'éoliennes souffrent de stress, de nausées, d'insomnies, de vertiges, d'irascibilité et de dépression ...

2/ impact des infrasons : Les symptômes le plus souvent évoqués sont nausées, tachycardie, acouphènes, difficultés d'endormissement et de concentration. Cela n'est pas pris en compte en France dans les études d'impact préliminaires à l'installation d'un parc éolien ce qui est fort regrettable. Pourtant, de nombreuses études récentes mettent en évidence la nocivité des infrasons.

3/ impact visuel : Les deux parcs en prévision prévoient des éoliennes d'une hauteur de 150 à 180 mètres (la moitié de la Tour Eiffel ou une tour de 40 étages comme celle d'Occitanie à Toulouse)



Est-bien raisonnable de miter et encercler ainsi la totalité des hameaux de Puy-du-Lac ? De plus les rotors sont munis de feux clignotants (blancs le jour et rouge la nuit) qui vont gêner les gens qui dorment les volets ouverts.

4/ impact sur les oiseaux et les chauves-souris : La commune de Puy-du-Lac est reconnue par les spécialistes des chiroptères comme l'un des plus importants refuges de France. La commune de Puy-du Lac se situe sur la voie migratoire de nombreux oiseaux en particulier les anatidés. Les éoliennes sont un danger pour l'ensemble de cette faune.

Jean-Soulangé RENARD

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de Puy du lac.

De : Laurence Moraud <laurencemoraud@hotmail.com>

Date : 11/10/2020 17:15

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet.

Nous fréquentons chaque année le bocage préservé de la région de Puy du Lac.

L'implantation dans ce secteur d'un nouveau parc éolien est une atteinte grave à cette zone naturelle. Ne pas entendre les appels des habitants nous choque dans notre pays où l'on parle de démocratie participative?

Nous vivons dans la Vienne près de Gençay où le paysage est depuis une dizaine d'années détruit par les mâts éoliens.

La pollution visuelle et auditive de ces dispositifs imposés, la fin des nuits étoilées, la création d'un réseau de chemins surdimensionnés par rapport au site rural et bien d'autres nuisances ne sont pas pour nous des arguments de circonstance mais un vécu quotidien.

Nous n'étions pas réfractaires à ce mode énergétique alternatif au départ mais la façon dont on nous l'impose, l'absence de prise en compte du sentiment des citoyens auxquels on inflige ces nouveaux projets, la concentration de ces projets sur des périmètres déjà saturés d'éoliennes, font que nous vous demandons d'abandonner le nouveau champ éolien de puy du lac.

Sujet : [INTERNET] projet de parc éolien sud sur la commune de Puy du Lac

De : Isabelle De Scheemaeker <isabelleleds@gmail.com>

Date : 11/10/2020 20:41

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mme Isabelle de Scheemaeker et Mr Julien Brans

57 rue Pierre Semard

37700 Saint-Pierre-des-Corps

Saint-Pierre-des-Corps, le 10 octobre 2020

Objet : Projet de parc éolien sud à Puy-du-Lac

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous vous demandons de donner un avis défavorable à la construction du parc éolien sud de Puy du Lac.

Nous vous énumérons les raisons évidentes de cette opposition de manière synthétique :

- Nuisances environnementales : la commune de Puy du Lac est une commune classée en zone Natura 2000 et abrite des espèces protégées, aussi bien au niveau de la faune que de la flore : flore endémique des canaux de la Boutonne jusqu'ici préservée, cigognes, chauve-souris pour lesquelles la commune est d'ailleurs première de France en nombre de conventionnements chauve-souris. Ces dernières seraient impactées de façon importante, voire fatale par la destruction de leur lieu d'habitat, les perturbations liées aux lumières présentes en haut des mâts des aérogénérateurs, ainsi qu'aux ondes basse fréquence émises par ces engins, sans compter le risque d'être percutées et éliminées par la rotation des pales.
Nous avons d'ailleurs assisté, le vendredi 08 Août dernier, au spectacle en plein air « La nuit de la chauve-souris » et avons pu constater l'investissement des habitants sur ce sujet.
- Pollution visuelle et sonore provoquée par l'implantation des éoliennes beaucoup trop à proximité des habitations et de monuments historiques : non seulement la hauteur des mâts des éoliennes de 150 mètres, visibles à des kms à la ronde, provoquerait un préjudice esthétique certain mais aussi un préjudice sonore évident pour les habitants.
- Dégradation environnementale provoquée par la destruction du sol et du sous-sol via la mise en place de gigantesques socles à béton armé de plusieurs centaines de tonnes, et utilisation massive de ciment, graviers et ferraille. A l'heure où nous revenons sur la bétonisation et l'artificialisation des sols, il semble y avoir une contradiction, notamment dans une zone classée Natura 2000...
- La région Nouvelle-Aquitaine est déjà largement dotée d'éoliennes. Est-il nécessaire d'y installer encore de nouveaux parcs ? Sachant que leur rentabilité ou facteur de charge ne dépasse pas 25 % ?...
- Raisons plus personnelles : Ayant de la famille dans un hameau de la commune (Puy Chenin) à qui nous rendons visite régulièrement, nous sommes attachés à ce cadre de vie bucolique, riche d'une biodiversité qu'il faut absolument préserver. Cet environnement serait définitivement dégradé. Est-ce bien raisonnable ?

De nombreux touristes d'ailleurs apprécient le charme de cette commune et il serait à craindre une baisse sensible de leur fréquentation avec des répercussions économiques et sociales inévitables.

En conclusion, Monsieur le Commissaire Enquêteur, il nous semble totalement déraisonnable et injustifié de valider ce projet de parc éolien.
L'avenir a besoin de ces énergies renouvelables, mais pas de telles conditions : pas dans le mépris des habitants qui vivent dans cette zone géographique, pas dans cette zone protégée Natura 2000 dotée d'une biodiversité exceptionnelle.

La nécessité actuelle de recourir aux énergies renouvelables ne peut suffire à justifier un tel projet, et ne peut s'affranchir du respect dû aux habitants et à la nature.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

I. de Scheemaeker et J. Brans

--
Isabelle de Scheemaeker
06.18.45.10.40